

donnerait la peine de se chercher un emploi à bord d'un des navires qui naviguent sur les Grands lacs. Il prendra simplement l'autobus, j'imagine, pour se rendre sur les lieux et faire sauter le canal ou, s'il veut que sa tâche soit encore plus facile et s'il aime à naviguer, il s'achètera simplement un billet pour s'embarquer sur un des navires à passagers et pour accomplir sa tâche pendant le voyage. Quelle absurdité!

Le ministre de la Justice insiste-t-il sur le filtrage de tous les employés du Pacifique-Canadien qui passent par le tunnel du col Roger? Insiste-t-il sur le filtrage de tous les employés du National-Canadien qui passent par la gorge du Fraser; n'importe quel d'entre eux pourraient jeter une bombe qui détruirait ou désorganiserait le commerce du Canada tout aussi efficacement que la destruction du canal Welland, plus efficacement même puisqu'il isolerait le littoral ouest du reste du pays. Quelle absurdité!

J'ai quelque expérience en matière de filtrage. Il y a dix-huit mois environ, j'ai dû signer une déclaration assermentée portant que je ne révélerais aucun secret d'État qui pourrait être lié au gaspillage de fonds publics sur les navires de la marine dans un certain chantier maritime du Canada; j'ai dû signer une déclaration assermentée portant que je ne révélerais rien de ce qui aurait pu être porté à ma connaissance pendant la durée de mon emploi. Le jeune homme qui m'a fait passer par cette épreuve de sécurité, une cérémonie très solennelle, m'a dit qu'il me remettait cette déclaration afin que je l'étudie pendant quelque peu et qu'il reviendrait une heure plus tard afin que je puisse la signer en toute solennité. Lorsqu'il est revenu, j'ai signé. Il m'a demandé si j'avais lu la déclaration et j'ai répondu que oui. "L'avez-vous comprise?" m'a-t-il dit.—"oui, très facilement." Le jeune homme en était renversé. Je lui ai dit: "J'ai pensé que, si j'étais un espion au service de la Russie, je signerais sans la moindre hésitation ce document; si c'est le seul moyen que vous ayez de tenir à l'écart les éléments subversifs, votre chantier est en bien mauvaise posture." Là-dessus, le jeune homme ajouta: "Mais vous oubliez ceci: après signature de ce document, vous êtes maintenant passible de 14 ans de pénitencier." J'ai déclaré qu'on ne me condamnerait pas à 14 ans si j'étais pris portant une bombe dans ma poche. Monsieur l'Orateur, la chose est si manifestement ridicule et absurde que j'hésite même à l'attribuer au gouvernement actuel. Je soupçonne que cela résulte de pressions venant d'ailleurs. Je soupçonne que cela découle de pressions venant d'un endroit où règne beaucoup d'hystérie à l'heure actuelle et que notre

[M. Cameron (Nanaïmo).]

gouvernement prend une telle mesure pour assurer aux habitants d'un autre pays que si l'on découvre de telles gens portant un billet sur l'un des navires des Grands lacs, quelqu'un qui a participé à un ralliement de paix, ou à un défilé du 1<sup>er</sup> mai, ou, comme le ministre de la Justice, a occupé un siège sur une estrade avec un représentant soviétique, le gouvernement du Canada sera en mesure, grâce à un règlement, de lui couper la tête et de le retirer de ce bateau.

Je ne puis pas comprendre qu'on puisse expliquer autrement cette mesure ridicule et fantastique qui d'abord autorise le gouvernement actuel à créer des crimes, à dire que ceci ou cela est un crime. S'il peut le faire par décret du conseil, que qualifiera-t-il de crime demain?

Il déclarera peut-être que les observations habituellement impolies qu'on fait sur le compte du gouvernement libéral du Canada constituent une infraction et un nombre important d'entre nous aboutiront au pénitencier.

Le Gouvernement ferait mieux de dire à quiconque exerce des influences sur lui que nous avons nos propres méthodes permettant de sauvegarder notre mode de vie au Canada, que les méthodes employées dans d'autres endroits ne nous impressionnent pas, que nous prenons des précautions raisonnables et que nous pouvons encore nous occuper de nos propres affaires chez nous, car autrement la seule explication que je puisse trouver,—et ce n'est pas une explication,—c'est que le Gouvernement est devenu un peu timbré.

**M. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert):** Monsieur l'Orateur, j'ai écouté à peu près tout ce qui s'est dit au cours du présent débat mais je n'ai encore rien entendu qui soit de nature à me convaincre qu'il convient de prier le Parlement de faire de la possibilité d'entretenir des opinions erronées un délit sur les Grands lacs. C'est la première fois qu'on demande au Parlement de créer un délit de caractère territorial. Voilà, à mon sens, une façon d'agir pleine de périls. On peut en conclure que ce que le Gouvernement essaie de faire, sous prétexte d'assurer la sécurité du Canada, c'est de faire adopter une mesure législative sans soumettre celle-ci au Parlement, de peur d'avoir à se justifier.

Je ne saurais approuver cette façon de faire. Il n'y a pas lieu de demander au Parlement d'accorder les droits étendus prévus au projet de loi et grâce auxquels le gouverneur en conseil sera autorisé à jouir de pouvoirs non définis, à l'égard de délits non prévus et non encore commis... Voilà pourtant ce qu'est ce projet de loi.

Le ministre de la Justice (M. Garson) nous dit que ce n'est pas un crime d'avoir des idées fausses à condition qu'elles ne se tra-